

1

## La commune de St Mars d'Outillé

La commune est l'unité de base du découpage administratif de la France. C'est une collectivité territoriale dirigée par des représentants élus: les conseillers municipaux.

Ceux-ci forment le conseil municipal. Les conseillers élisent le maire et les adjoints au maire.

La population de Saint Mars d'Outillé : 2285 habitants (en 2011)

Nom donné aux habitants : Saint Martien

Le maire : M. Taupin

2

## La mairie



3

## La mairie et le conseil municipal.

Dans chaque commune, les habitants décident comment ils veulent y vivre : où construire de nouvelles maisons, comment aménager les écoles, à qui confier la préparation des repas de la cantine, où installer une piste cyclable, comment organiser le nettoyage des rues etc. Mais les habitants ne peuvent se réunir sans cesse pour débattre de ce qu'ils veulent faire.

Alors, ils élisent tous les 6 ans des conseillers municipaux chargés de prendre les décisions pour la commune et de les faire appliquer. Ceux – ci choisissent l'un d'eux pour être maire.

4



5

## Le Maire :

- Il représente l'Etat dans la commune :
- Il est officier d'état civil (il célèbre les mariages, enregistre les naissances et les décès, ..)
- Il est officier de police judiciaire (il constate les délits, avec l'aide de la Police ou de la Gendarmerie, il fait respecter l'ordre dans la commune)
- Il délivre les permis de construire
- Il organise les élections
- Il est le premier magistrat de la commune :
- Il prépare et préside les réunions du Conseil municipal et fait appliquer ses décisions



# Saint Mars d'Outillé

7

## Le conseil municipal

Le Conseil municipal vote le budget de la commune ; il décide de la construction et de l'entretien de la voirie (routes et chemins), de l'achat, de la vente ou de l'échange d'immeubles (terrains ou bâtiments), de la construction d'équipements (écoles, crèches, gymnases, terrains de sport, hôpitaux, salles des fêtes, ...

[http://www.stmarsdoutille.fr/la\\_municipalite/organigramme\\_de\\_s\\_elus.html](http://www.stmarsdoutille.fr/la_municipalite/organigramme_de_s_elus.html)



8



9

## Communauté de communes

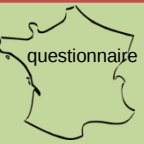
Certaines communes s'organisent avec leurs voisines en communautés de communes: elles se regroupent pour certaines missions comme le ramassage des poubelles, le transport scolaire, les maisons de retraite, l'entretien des routes...

Elles s'associent pour réaliser certains projets très cher.

10

La **Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau** a été créée le 28 décembre 1993. Située dans la Sarthe, elle comprend les communes de Brette-les-Pins, de Challes, de Changé, de Parigné-l'Évêque et de Saint-Mars-d'Outillé. La communauté de communes intervient au niveau :

- Élimination et valorisation des déchets, assainissement.
- Création, aménagement et entretien de la voirie.
- Équipements culturels, sportifs et scolaires.
- Transports.
- Accueil des gens du voyage.
- Petite enfance – Enfance jeunesse.
- Actions en faveur des personnes âgées et handicapées.
- Éducation à l'Environnement.
- Enseignement musical.



# Etude de ma commune :

1-Dessine ton école, en respectant la forme des bâtiments et ce qu'il y a à coté de celle ci.

2-Combien y a t'il d'habitants dans la commune et comment les appelle t-on ?

---

---

3- Cite les deux fonctions principales du maire :

---

---

4- Cite trois choses que doit faire le maire :

---

---

---

5- Cite trois choses décidées par le conseil municipal :

---

---

6- Quelles communes se sont regroupées pour former la communauté de communes du sud est du pays manceaux ?

---

---

7- Que fait la communauté de communes ? (cite 4 exemples)

---

---

---